

Sujet : Avis défavorable STEP Saint Pierre

De : > sandrine.toussay (par Internet)

Date : 31/05/2024 à 11:40

Madame,

A l'enquête publique pour la STEP de Saint Pierre je donne un avis défavorable. Le projet va consommer des terres agricoles destinées à la banane et à la canne à sucre. Notre usine du Galion est en manque de canne afin de fournir la Martinique en sucre, aujourd'hui, on est en dépendance en faisant importer du sucre. Qui dit importer dit usage d'énergie fossile et pollution supplémentaire, des emplois qui disparaissent dans l'usine du Galion, des transporteurs qui perdent un marché, l'usine d'ALBIOMA qui perd de la bagasse, et en perdant cet apport de bagasse, ALBIOMA devra importer plus de pelée, ou encore Faire effectuer la coupe de bois sur place en Martinique ! Ce qui fragilise notre écosystème. Le défrichage local aura un impact sur nos sols, avec la sécheresse, le changement climatique, il est prouvé qu'il y a une augmentation de la température surtout dans les zones urbaines, avec la coupe de bois il y a moins de dépollution de l'air donc "taxe carbone". L'air en permanence pollué sera moins filtré car moins de feuilles !

Pour la réalisation de ce projet, sous prétexte d'énergie "propre" ou de production d'emplois ! effectuer ce projet de STEP tout en fragilisant celui d'ALBIOMA ! Tout en détruisant la production de canne à sucre qui sera un manque pour les rhumeries, alors qu'il y a une demande d'enquête publique effectuée l'année dernière pour augmenter la production de rhum au Macouba et Saint Pierre, et ce projet consommera des terres agricoles destinées à la canne à sucre. Si le prétexte est donné qu'elles sont en jachère, et que ces terres n'ont pas de production, ce n'est pas du fait du martiniquais mais de l'agriculteur !

Nos terres agricoles disparaissent trop vite, nos jeunes diplômés se retrouvent sans terre et sont obligés de partir ! Ce ne sont pas les emplois créés par la STEP qui pourront améliorer la diminution du chômage, car, a contrario, provoque une diminution d'activité dans d'autres secteurs tout en pénalisant les consommateurs martiniquais. D'autant plus qu'il n'y a pas l'avis de la CDPENAF ! Pire ! C'est que les terres agricoles consommées ont une plus value car elles possèdent un label AOT ! Tout le travail effectué pour obtenir ce label va disparaître avec ce projet.

Nous ne devons plus toucher aux terres agricoles ! Qui plus est ! Ayant obtenu une plus value ! Si les Marraud des Grottes ne veulent pas utiliser cette terre pour l'agriculture qu'ils la transmettent aux vrais agriculteurs qui veulent bien travailler pour le pays.

Nous sommes en présence sur ce site d'espèces ultra protégées, leur habitat ne doit aucunement être détruit. Je ne vais pas en faire la liste, les documents de l'enquête publique sont claires à ce sujet. Il y a la ZNIEFF de Terreville Schoelcher qui a déjà été détruite sans compensation ! Il y a un espace boisé classe A Morne Calebasse à Fort de France qui a été détruit avec la bénédiction de la DAAF ! Sans compter toutes les exactions, malgré les lois ! Faites par les administrations responsables de la protection de notre biodiversité ! Alors, quand bien même il y aurait une promesse de compensation sur cette STEP, il faut que les administrations qui agissent localement fassent respecter celle en cours.

J'oubliais ! On assiste à la destruction d'une partie de la forêt de Cœur Bouliki à Saint Joseph sous le regard de l'ONF des services de la DEAL qui laissent faire, aucun contrôle de la légalité, aucune sanction !. En effet, ODYSSI n'a aucune autorisation de défricher ni de pose de canalisations pour un réseau d'eau de forage et d'installation pour l'électricité !. Il y a deux grands poteaux électriques dans le lit de la rivière ! Comment faire confiance aux organismes du bon fonctionnement de cette STEP, du respect de la loi ou encore qu'une compensation sera faite quand

on voit tout le travail qui est donné a des associations de bénévoles comme celle de l'ASSAUPAMAR qui fait le travail que devrait faire les services administratifs français. Les structures qui ont un pouvoir décisionnel. Je ne fais pas confiance aux services de l'Etat, qu'ils commencent à faire respecter les lois dans les projets existant avant de vouloir en créer d'autres !

Le projet se trouve sur la zone tampon du patrimoine classe UNESCO ! Il n'est pas question de fragiliser cet écosystème. D'autant plus que nous avons un EBC et une ZNIEFF sur cette zone.

La production d'électricité produit 65/100 d'énergie, soit presque la moitié d'énergie électrique utilisé pour faire remonter l'eau dans le bassin supérieur ! C'est une trop grosse perte d'énergie et une production , en final de pollution a décarbonner !

Sans compter les risques de sécurité qu'engendre ce projet pour la population riveraine, pour son écosystème. La fouille du sol sur 2km et les conséquences sur les ravines traversées par ce projet.

Il y a la présence d'un site classé historique sans l'avis des architectes de France à ce sujet, car, le projet se trouve a moins de 500 mètre de cette habitation. Je rappelle que l'usine d'ALBIOMA, malgres les textes de lois ! Et l'absence de l'avis des architectes de France ! Que cette usine a été placée à côté d'un site historique ! Est ce que, encore pour ce projet, ils vont outre passer la loi ?

En plus des éléments que je viens de fournir dans mon avis défavorable, je m'associe a l'argumentaire de l'avis défavorable fourni par l'ASSAUPAMAR sur la STEP de Saint Pierre.

Fait pour faire valoir ce que de droit le 31 mai 2024 a 11h36 au saint Esprit par Sandrine Toussay.